

Démarches



Clef 3. Mettre en place une démarche participative en précisant ses objectifs et ses modalités.

participatives

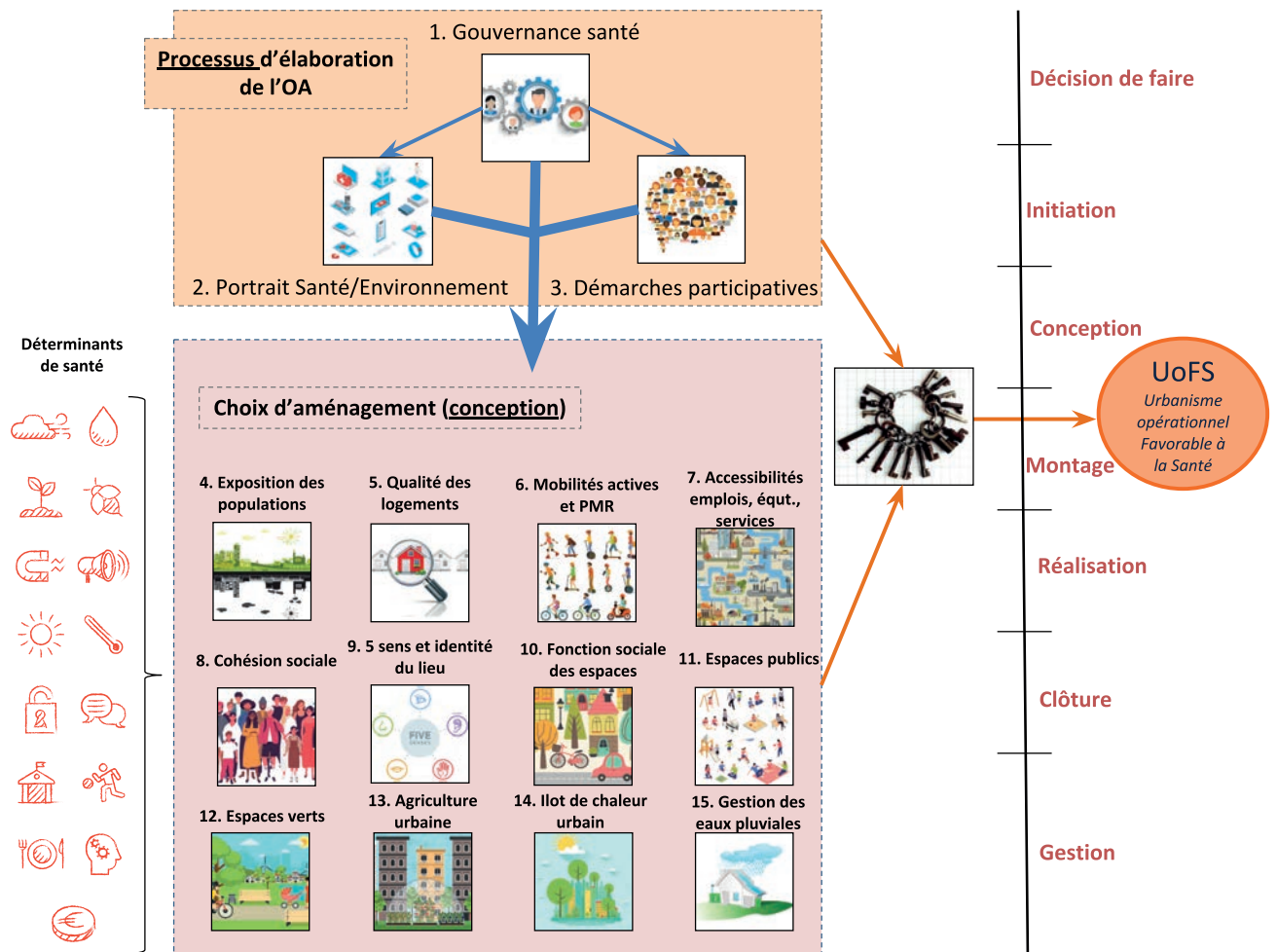


ISadOrA { 3



Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches élaborées dans le cadre du projet ISadOrA (Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement), porté conjointement par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), et financé par le ministère de la santé (DGS), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (DGALN).

Ce guide, structuré autour de 15 fiches thématiques (clefs opérationnelles), vise à accompagner les professionnels de l'aménagement dans une démarche d'intégration de la santé à toutes les étapes d'élaboration d'une opération d'aménagement. Même si cette fiche peut se suffire à elle-même pour la thématique qu'elle traite, il est fortement recommandé de l'associer aux autres fiches ISadOrA afin d'adopter une approche globale et intégrée de la santé et de l'environnement telle que promue dans ce guide (voir schéma ci-dessous).



Le guide ISadOrA est le résultat d'un travail de recherche et d'expertise mené par l'EHESP et l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine), ayant bénéficié du soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, représentée par Sarah Marquet, de la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, représentée par Yasimin Vautor et François Kellerhalls Hosso, et de la direction générale de la Santé, représentée par Delphine Girard et Caroline Paul. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail ISadOrA ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration des différentes fiches support.

Les fiches support du guide ISadOrA ont été rédigées par :

- EHESP: Anne Roué-Le Gall (enseignante-chercheuse au DSET/EHESP), Marie-Florence Thomas (enseignante-chercheuse au LERES/EHESP), Clément Deloly (Chargé d'études « Urbanisme et Santé » à l'EHESP) et Julie Romagon (Chargée d'études à l'EHESP),
- a'urba: Bob Clément (urbaniste), Cécile Nassiet (environnementaliste).

Conception graphique: Kubik
Mars 2020

{1. Explication de la clef

1.1. Définitions

Définitions :

Les **démarches participatives** renvoient aux « processus selon lesquels les personnes sont en mesure d'être impliquées de manière active et véritable dans la définition de points les concernant, dans la prise de décisions sur des facteurs affectant leur vie, dans la formulation et la mise en œuvre de politiques, dans la planification, le développement et la prestation de services ainsi que dans le processus d'action visant à un changement » (OMS, 2005). Elles renvoient ainsi à « l'ensemble des mécanismes qui permettent à ces personnes d'influer, de manière directe mais sans pouvoir décisionnel, sur l'adoption, le contenu et la mise en œuvre de décisions¹ » (Delnoy M., 2005). Ces démarches renvoient en réalité à plusieurs paliers qu'il s'agit de distinguer, allant de la manipulation au contrôle citoyen (Arnstein S., 1969). Ainsi, afin d'éviter la simple transmission d'informations ou la stricte consultation (Slocum et al., 2006), les démarches de participation doivent être conjuguées à une redistribution du pouvoir, sans quoi ce processus est vide de sens (ANRU, 2006). Chaque démarche participative doit donc être régie par des **objectifs et des modalités** qui leur sont propres (fréquence des réunions, acteurs visés, techniques utilisées, moyens alloués, thèmes abordés, etc.).

De façon générale, en renvoyant à un processus qui confère aux populations le moyen d'exercer un plus grand contrôle sur leur environnement, les démarches participatives influencent positivement la santé mentale (Kovess-Masfety V. et al., 2009) en s'adressant à leur capacité d'empowerment (INPES, 2011). Cette notion, difficilement traduisible en français, renvoie à un « processus d'action social par lequel les personnes, les communautés et les organisations acquièrent la maîtrise de leur vie en changeant leur environnement social et politique pour accroître l'équité et améliorer la qualité de la vie » (Wallerstein N., 1992). Depuis la charte d'Ottawa de 1986, l'empowerment est reconnu comme un principe fondamental et comme un concept clé pour la promotion de la santé (OMS, 1986).

Il est néanmoins difficile d'établir des liens directs entre le développement de la capacité d'empowerment des populations et leur santé. Même si une étude menée à Detroit a permis de montrer qu'un sens élevé de la communauté, la perception du contrôle de la communauté par les habitants eux-mêmes, et la participation à la vie du quartier influencent positivement la santé déclarée et étaient synonymes de symptômes dépressifs moins marqués (Parker EA. et al., 2001), les bénéfices des démarches participatives semblent se jouer à d'autres échelles. En se basant sur la littérature scientifique, dans un rapport transmis à l'OMS en 2006, Nina Wallerstein² affirme ainsi que « la participation des citoyens est fondamentale pour réduire leur dépendance vis-à-vis des professionnels de santé, pour assurer l'adéquation des programmes aux spécificités locales et culturelles, pour soutenir et pérenniser les changements, pour impliquer les décideurs locaux dans l'amélioration des programmes, pour accroître la productivité, l'efficacité et l'efficience des programmes, et améliorer directement la santé » (Wallerstein N., 2006).

Du fait de la nature des démarches participatives, il peut être supposé que l'empowerment a des bénéfices sur la santé mentale en renvoyant au développement des compétences individuelles de trois types : les compétences sociales (communication, négociation, empathie, coopération, collaboration), les compétences cognitives (prise de décision, résolution de problèmes, pensée critique), et les compétences émotionnelles (estime de soi).

En outre, en faisant se rencontrer et échanger différents acteurs vivant sur un même territoire (citoyens, institutions, professionnels, etc.), les démarches participatives sont susceptibles de contribuer activement à nourrir la cohésion sociale.

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de mettre les conditions en place pour favoriser ce processus d'empowerment de divers acteurs.

{ 2. Leviers d'action

2.1. Les prérequis

- Identifier un **groupe de travail hétérogène, paritaire, intergénérationnel et représentatif** des acteurs concernés par le projet :
chacun doit pouvoir exprimer son point de vue afin d'élargir la vision collective en fonction du rôle joué dans le projet (cf. **acteurs mobilisables**) ;
- Être **clair et pédagogue** sur l'objectif et les attentes de la participation :
le public intégré dans la démarche doit être représentatif du quartier du projet, des « règles du jeu » doivent être mises en place pour avoir un travail constructif tout au long du processus ;
- Mettre en place un **climat de confiance entre les participants et les animateurs** et les participants entre eux ; l'objectif étant que chacun se sente suffisamment libre et à l'aise pour exprimer ses opinions ;
- **Questionner les habitants** pour faire émerger des propositions qui alimenteront le projet à toutes ses étapes. Cela permettra notamment de rendre acteurs du futur projet urbain les habitants et facilitera son appropriation à chaque étape du projet ;
- Réaliser des **bilans réguliers** de la démarche avec l'ensemble des participants.

2.2. Acteurs mobilisables

- Les **professionnels de la concertation** : plusieurs structures pratiquent la concertation et les démarches participatives dans le cadre de leurs missions : certaines agences d'urbanisme (Rennes, Bordeaux Métropole Aquitaine, Agglomération Strasbourgeoise, etc.), des bureaux d'études spécialisés (Idea Recherche, la Fabrique participative, etc.) ;
- Les **organismes de recherche** ayant travaillé sur les différentes techniques de concertation et d'Urbanisme Favorable à la Santé : Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) sur la participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative, Démarche écoquartiers, Décider ensemble, ADEME, etc. ;
- Tous les **élus et techniciens** qui apporteront une vision d'ensemble du territoire ainsi qu'une explication des choix engagés et des volontés de la collectivité ;
- Les **gestionnaires de terrain** : ils permettront de confronter les propositions avec les réalités du terrain : le fonctionnement des outils à mettre en place pour assurer une bonne gestion a posteriori du projet d'aménagement.
Ils pourront également avoir un retour d'expérience au regard d'autres projets réalisés.
- Les **usagers (habitants, commerçants, artisans, salariés, associations, etc.)** : l'idéal serait de réussir à mobiliser à la fois les habitants actuels du quartier pour témoigner des usages actuels, des éventuels problèmes et de leur volonté quant à l'intégration du futur projet mais également les habitants futurs ou leurs représentants pour identifier leurs attentes et leurs besoins futurs.

1 – Extrait adapté de M. Delnoy, « Définition, notion de base, raisons d'être et sources juridiques des procédures de participation du public », 2005 — 2 – Nina Wallerstein est enseignante-chercheuse à l'Université du Nouveau-Mexique, rattachée au Center for Participatory Research (CPR).

2.3. Les bonnes pratiques de la concertation

- Mobiliser les habitants présents, leur montrer que leurs vécus et ressentis nourriront le projet, et que la démarche les concerne directement en particulier dans la phase de mise en œuvre ;
- Porter attention à la bonne représentativité des habitants, et notamment des femmes et des jeunes adultes. Les enfants peuvent être représentés par des professionnels de l'enfance ou par des parents ;
- Associer les jeunes publics en particulier pour la mobilité et la définition des espaces publics. En effet, ils seront particulièrement réceptifs à une prise en compte de leurs besoins et attentes et cela permettra de favoriser leurs usages. Des visites et ateliers dans les écoles et collèges peuvent être proposés en partenariat avec le corps enseignant ;
- Mobiliser les dispositifs et acteurs de la participation citoyenne déjà existants : conseil de quartier, associations d'habitants, associations naturalistes, associations de commerçants, etc. Ces structures déjà existantes ont l'avantage de fédérer un certain nombre d'habitants et peuvent avoir le rôle de porte-parole à une échelle plus large ;
- Mettre en place plusieurs méthodes d'animation permettant à chacun de s'exprimer : il est important de multiplier les démarches participatives afin que chacun puisse intégrer celle qui se rapproche le plus de ses attentes (ateliers, visites, documentaire, blog, médiation en milieu scolaire, etc.) ;
- Poursuivre la démarche après la réalisation du projet, lorsque les aménagements sont vécus et que les nouveaux habitants sont installés. En effet, les « tiers-absents » constitués par les habitants non présents au moment de l'élaboration du projet, ne peuvent pas systématiquement s'intégrer à la démarche dès l'amont (étape de pré-programmation, en particulier pour les futurs locataires). Parmi les outils qui peuvent leur être proposés, l'aménagement différé de certains espaces publics peut permettre d'intégrer leurs attentes vis-à-vis du futur projet urbain (Cf. phase 6 du cadre théorique de l'opération d'aménagement).

2.4. Quelques bonnes pratiques illustrées

– Cabanon Cuyès, Dax (40) : équipement public éphémère, support d'activation sociale

La Ville de Dax, associée à l'Office Public de l'Habitat, a lancé la réhabilitation du quartier Cuyès. Tous deux ont missionné l'association Bruit du Frigo (structure travaillant à l'aménagement du territoire par le biais de démarches participatives, artistiques et culturelles) aux côtés de l'agence d'architecture et d'urbanisme Traverses et de l'agence de paysage Trouillot et Hermel pour travailler avec les habitants sur la requalification des espaces publics.

Le Cabanon Cuyès est une petite architecture temporaire construite au cœur du quartier. Ce dispositif d'activation et de prospective urbaine est un lieu de rendez-vous imaginé puis construit pour rencontrer et mener des ateliers avec les habitants. Durant 5 jours autour d'un feu de bois, les habitants de Cuyès sont venus échanger, partager leurs idées, leurs envies pour améliorer le cadre de vie de leur quartier. Ce travail de collecte de paroles et d'idées a pour objectif de nourrir l'étude urbaine de l'agence Traverses (www.bruitdufrigo.com). L'ensemble des propositions recueillies lors du dernier atelier a été transmis à la commune de Dax³.

Parallèlement aux ateliers d'échanges, le cabanon a été un lieu d'animation quotidienne : diffusion de documentaires/matches, compétition de jeux, battle de soupe, permettant de créer un lieu de sociabilité au sein du quartier.

Photographie du cabanon installé. Cabanon Cuyès, Dax, 2013.
© Bruit du frigo



– Diagnostic en marchant, promenade sensible

En 2017 et 2018, pour la Semaine européenne de la mobilité, l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine a proposé de travailler sur la marche et ses liens avec l'approche sensible de l'espace urbain, selon le questionnaire suivant : dans quelle mesure les conditions sensibles d'un espace sont-elles plus ou moins favorables à la pratique de la marche ?

D'un point de vue méthodologique, une déambulation est proposée au sein d'un quartier encore en constitution, les Bassins à flots à Bordeaux où une attention particulière a été portée à la création d'ambiances variées et de contrastes architecturaux et paysagers. Plusieurs temps dans le parcours ont été proposés : une visite commentée, où l'accent est mis sur les éléments de paysage urbain qui semblent intéressants du point de vue de la perception du piéton, et deux temps de déambulation non commentés à l'issue desquels un questionnaire est remis pour identifier les ressentis, les perceptions, ainsi que les différentes réactions des habitants/usagers face à ces espaces.

Photographie de la promenade sensible dans le quartier des Bassins à flot.
© a'urba



3 – Extrait adapté du dossier de présentation « Bruit du Frigo ».

→ http://www.bruitdufrigo.com/assets/files/dossiers_pdf/dossier_presentation_bruit_du_frigo.pdf

Questionnaire rempli par un des participants.
© a'urba

B - Sentes

VOTRE ANALYSE DE L'ESPACE

Lequel de vos sens a été le plus stimulé dans cet espace ?

La vue L'ouïe La kinesthésie*
 Le toucher L'odorat Indifférent

*Perception de la position et des mouvements du corps dans l'espace.

Quels éléments ont donné du rythme à la progression de votre déplacement ?

Les façades La végétation Aucun
 Les rues adjacentes Le sol
 Les vues lointaines Le mobilier urbain

Pour traverser cet espace, vous vous êtes appuyé sur :

Une perspective lointaine Une vision d'ensemble Des éléments de détail

Décrivez la sensation de votre contact avec le sol :

Boiteuse.

VOTRE RESSENTI DANS L'ESPACE

Sur le schéma suivant, entourez l'émotion principale que vous avez ressentie en évoluant dans l'espace.
Soulignez d'autres émotions que vous avez pu ressentir de manière plus ponctuelle.

Adapté du Circonsplex de Rosati

VOTRE IMAGINAIRE

Qu'est-ce qu'évoque cet espace pour vous ?

ville, les odeurs, l'intimité

Pour vous, quels éléments font la valeur du lieu ?

Espace rectangulaire végétalisé + Garage moderne

Pour vous, quels éléments dévalorisent le lieu ?

La façade bleu dégueulée

VOTRE REACTION

Quelle allure avez-vous eu envie d'adopter ?

Je m'arrête L'éviter
 Je ralentis Le traverser
 J'accélère Y faire une pause
 Neutre Y passer du temps
 Le faire découvrir à quelqu'un

— Méthode des sociotopes : Pour réussir la ville dense et verte avec la participation des habitants⁴

La méthode des sociotopes a été conçue au début des années 2000 à Stockholm par des urbanistes et des paysagistes, puis mise en œuvre dans des collectivités locales de toutes tailles. La notion de sociotope, qui fait écho à celle de « biotope » pour la faune et la flore, décrit les caractéristiques et les valeurs des espaces ouverts tels qu'ils sont pratiqués par les habitants dans un environnement culturel donné. La notion d'espaces ouverts s'étend à tous les lieux effectivement utilisés et va donc au-delà de celle d'espace public.

Les objectifs de cette méthode sont les suivants :

- Comprendre comment les « espaces ouverts » sont utilisés et vécus par les habitants, faisant apparaître notamment certains problèmes ;
- Apporter des solutions à ces problèmes à l'occasion de nouveaux documents d'urbanisme, d'opérations immobilières, de plans de déplacements ;
- Renforcer la participation des habitants aux décisions qui concernent leur environnement quotidien.

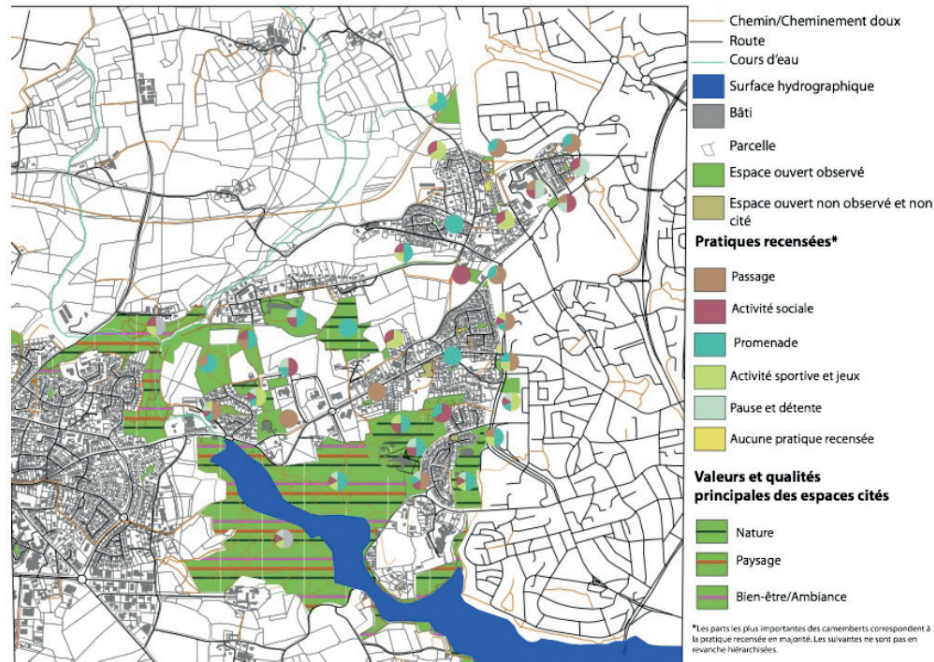
La méthode repose sur une observation de terrain, permettant de relever les usages et les cheminements empruntés ainsi que sur un travail d'enquête s'adressant à tous les types d'usagers.

Les résultats observés sont inscrits dans une carte des sociotopes, donnant une lecture simple des espaces utilisés par les individus, de leur intensité d'utilisation et des « valeurs appréciées » par les usagers. Elle met également en évidence les cheminements, les liaisons, mais aussi les coupures et les pressions. Elle peut également être associée à une carte écologique. Des propositions concrètes pour améliorer l'offre d'espaces accessibles et augmenter la diversité des activités sont identifiées.

4 — Eléments repris de la fiche de l'ADEME Outil/méthode n°26 « La méthode des sociotopes ».

→ <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/CTecosystemes/fiches/methode26p9192.pdf>

C. Dèbre, F. Gourlay,
Territorialisation de
la méthode d'analyse
des sociotopes,
UBS-Laboratoire
Géoarchitecture/syndicat
mixte du pays de Lorient,
2012.



– Approche Développement Durable des Opérations d'Urbanisme (ADDU) : une démarche pour co-élaborer des quartiers favorables au bien-être

La méthode, s'appuyant sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), a été mise au point par l'agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) avec le soutien de l'ADEME puis du Pays de Rennes. L'objectif, dans le cadre de la réalisation d'un nouveau quartier ou de renouvellement urbain, est de répondre au mieux aux exigences environnementales, sociales et urbaines. La réflexion est engagée dès l'amont du projet.

La démarche repose sur une série d'ateliers avec des groupes composés d'élus, de techniciens et de la société civile. Le groupe doit être paritaire et intergénérationnel. Les visites de terrain et les ateliers traitent du fonctionnement concret de la commune et de son rapport au centre, notamment en termes de déplacements. En petit groupe, les participants sont amenés à rêver leur quartier idéal avant d'appréhender les évolutions pouvant influencer leur projet. Ils font ensuite des propositions concrètes. Les animateurs les aident à mettre en lumière les interactions et les contradictions de leurs suggestions afin d'optimiser le projet. Le résultat est un plan guide présentant des objectifs hiérarchisés par les participants et validés par les élus. Les concepteurs, qui assistent aux débats, ont leur feuille de route. Leurs esquisses sont ensuite analysées par l'équipe ADDU au regard du guide et réorientées si besoin.



Plan guide d'intentions
issu d'un atelier de
concertation mené dans
le cadre de la démarche
ADDU.
© AUDIAR

– Opération Cœur de village, Chirens (38) : un atelier participatif tout au long de la démarche

L'étude consiste à mener un travail participatif avec les élus et les habitants pour envisager l'extension nord du centre-bourg. Il s'agit notamment d'étudier l'implantation de nouveaux logements et la nécessaire revitalisation d'un vrai cœur de village en lien avec la commune dans son ensemble. La participation habitante a été un des deux piliers de la programmation avec le respect de l'existant : tout au long de la démarche, un groupe d'habitants a travaillé le projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cela a permis de réaliser un diagnostic, un programme et un scénario au plus proche du territoire, de ses enjeux et des attentes des habitants.

Parmi les actions qui ont été menées dans ce cadre :

- Un documentaire sonore relatant les interviews des habitants, des associations, etc. ;
- Une fresque photographique, à partir de photos anciennes et de photos actuelles ;
- Un blog permettant de tenir informés les habitants : réunions, contacts, documents téléchargeables, etc. ;
- Médiation dans les classes de l'école élémentaire : réflexion avec les élèves concernant leurs attentes vis-à-vis de l'espace public.

→ www.chirenscoeurdevillage.blogspot.com

Ainsi tout au long de la démarche, une multiplicité d'outils a été proposée aux habitants pour les intégrer au mieux au projet urbain de leur commune.

– Programmation d'un parc à Saint-Ouen (95) : enquête et rencontres

La Ville de Saint-Ouen a organisé la participation active des habitants à l'élaboration du programme d'un de leurs parcs. Elle s'est appuyée, d'une part, sur une enquête citoyenne menée par un groupe d'habitants en 2007, et, d'autre part, sur trois rencontres établies dans le cadre de l'atelier « parcs et berges ».

Les questions abordées ont été les suivantes :

- Phase 1 : Quelle programmation pour le parc ?
Comment aménager un parc à partir de l'existant ?
- Phase 2 : Quel tracé pour la Route Départementale 1 ?
Comment le parc et les berges s'intègrent-ils au reste de la ville ?
- Phase 3 : Synthèse. Un appel des candidatures de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet 2009. Le point de vue des habitants a été recueilli sur les cinq projets sélectionnés.

– Mise en place d'un Conseil Local en Santé-Environnement (CLSE) à Saint-Denis (93)⁵

Pour répondre aux inégalités de santé, la Ville de Saint-Denis est depuis longtemps fortement engagée sur les questions de santé et d'environnement. Elle a inscrit dans son dernier Contrat d'engagement pour la mandature 2014-2020 la création d'un CLSE, afin de s'investir collectivement dans une démarche traitant des impacts des déterminants environnementaux sur la santé. Le CLSE se veut une instance innovante de co-construction avec les populations.

⁵ – Pour plus d'informations → <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2019-01/AMI-concertation-innovante-CLSE-REX-SAINT-DENIS.pdf>

À ce jour, il n'en existe pas d'autres en France.

Le Conseil local en santé environnementale regroupe des habitants, des associations, des élus et agents de la Ville (Pôle Environnement, Unité Santé Environnementale, Mission saturnisme) ou de Plaine Commune (Délégation à l'écologie urbaine). Le rôle proposé pour le CLSE est d'exercer une veille en santé environnementale sur Saint-Denis, d'alerter et d'interpeller les autorités compétentes sur les impacts négatifs de l'environnement sur la santé, de proposer et de mettre en œuvre des actions d'amélioration de la santé et du bien-être des Dionysiens dans leur environnement. Son objectif est de réfléchir collectivement à l'impact de l'environnement sur la santé et à la manière dont cet environnement pourrait être amélioré.

Pour la mise en place de son CLSE, la Ville de Saint Denis a souhaité s'appuyer sur les principes de la démarche communautaire en santé. La démarche communautaire en santé en tant que stratégie de la promotion de la santé se fixe pour objectif un travail intersectoriel et partenarial permettant la reconnaissance de chaque citoyen et de sa place d'acteur dans la vie sociale. Elle prend en compte des facteurs qui conditionnent le mieux-être, notamment l'habitat, le cadre de vie, l'éducation, la culture, l'environnement socio-économique, la santé physique et psychique... Ceci passe par de nouvelles relations entre les citoyens, les élus et les professionnels, notamment à travers la participation de la communauté aux projets et actions de santé.

Mise en place du CLSE à Saint-Denis⁶.

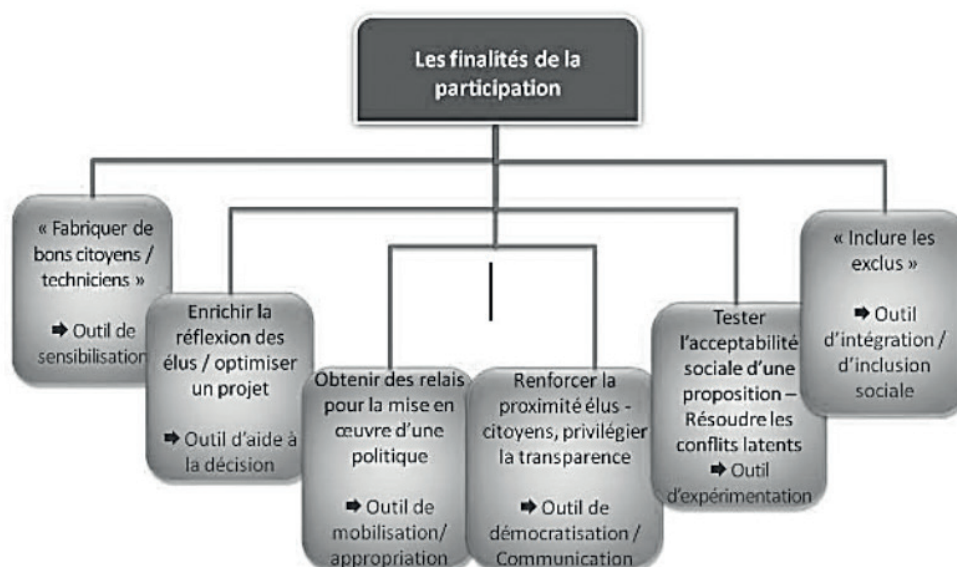


6 — Pour plus d'informations, consulter cette page web → <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2019-01/AMI-concertation-innovante-CLSE-REX-SAINT-DENIS.pdf>

2.5. Les finalités de la concertation

L'intérêt premier de la concertation est l'intelligence collective qui oblige à une approche plus systémique. Chaque participant arrive avec son angle de vision et sa pratique. Sa réflexion enrichit celle des autres, ouvre le débat, permet les contradictions, soulève les antagonismes pour finalement voir un maximum de facettes du projet. Sa prise en compte permet d'optimiser le projet. Cependant les démarches participatives offrent bien d'autres bénéfices synthétisés ci-dessous :

Extrait des fiches pratiques
« Gouvernance et
dimensions de la
participation citoyenne
dans les écoquartiers »
(2011).



2.6. Aspects réglementaires

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- La création d'une zone d'aménagement concerté ;
- Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
- Les projets de renouvellement urbain (article L.103-2 code de l'urbanisme).

Une concertation préalable peut être également requise au titre du code de l'environnement ainsi qu'un débat public pour les projets relevant du champ de compétence de la Commission nationale du débat public (CNDP).

2.7. Points de vigilance

Il faut faire attention à ne pas traduire la concertation par de la simple information du public au travers de réunions. Elles ne traduisent en aucun cas la co-élaboration ou la concertation.

Pour inclure de la santé, la concertation ne doit pas être la simple information du public au travers de réunions. La concertation doit s'adresser en particulier aux publics minoritaires et socialement défavorisés, et être a minima participative voire en co-élaboration ou co-construction.

{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	<ul style="list-style-type: none"> – La concertation commence au sein du conseil municipal. Chaque élu doit faire remonter ses objectifs et préoccupations pour le projet. L'ensemble du conseil ou une commission doit être désigné pour suivre l'ensemble du processus. – La collectivité doit dès cette étape réaliser un programme de concertation clair en définissant ses objectifs (traiter de la thématique santé, avoir une représentativité des futurs habitants/usager, etc.), les moyens alloués, les techniques qui seront utilisées, etc. Elle doit pour cela s'aider des éléments développés ci-dessus. – La collectivité peut d'ores et déjà constituer un groupe de travail (dont la composition pourra évoluer au cours de l'opération) réunissant des actuels ou futurs habitants/usagers de l'opération pour confronter et adapter sa commande à l'expertise d'usage des membres de ce groupe de travail, et notamment sur les enjeux de santé qui seront repérés (Cf. parties « 2.1. Les prérequis » et « 2.2. Acteurs mobilisables » de cette fiche). Elle peut pour cela mobiliser les réseaux associatifs présents. – La collectivité doit présenter à ce groupe de travail les principes de l'Urbanisme opérationnel Favorable à la Santé et la démarche ISadOrA.
Prise en compte des documents de planification Collectivité	Sans objet
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Prévoir de confronter les résultats des différents sous-portraits de santé (réalisés dans le cadre de la clef « Portrait de santé et de l'environnement ») à l'expertise d'usage des membres du groupe de travail. Comme tous les ateliers de concertation, cela devra se faire via des documents de travail accessibles à tous.
Préprogramme Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Établir cette pré-programmation d'une part au regard des enjeux de santé à traiter, et d'autre part au regard de l'apport du groupe de travail par rapport à ces portraits de santé et de l'environnement. Ce groupe de travail pourra notamment être amené à élaborer des orientations et des objectifs qui seront à intégrer à cette pré-programmation et qui seront à suivre tout au long de l'opération. – Pour la suite de l'opération (et tout au long de celle-ci), la concertation devra notamment se faire au regard des enjeux sanitaires et environnementaux repérés.
Esquisse de bilan financier Collectivité	Une partie de l'enveloppe financière dédiée à la mise en œuvre de la démarche pourra être allouée à la concertation.

Étapes de la phase 0	Préconisations
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	En fin de phase 0, le processus de concertation est initié, notamment via la constitution d'un groupe de travail pouvant représenter les différentes composantes de la commune et les différents intérêts au projet. Ce groupe pourra évoluer au cours de l'opération.

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité	— Le groupe de travail doit être associé aux différentes études menées à cette étape. Il doit notamment être amené à apporter des éléments concernant le vécu des différentes thématiques portées par ces études (tels que le ressenti de l'ambiance sonore, l'appropriation de l'espace public, etc.), via différentes techniques développées dans cette fiche « Démarches participatives » (diagnostic en marchant, promenades sensibles, élaboration de sociotopes, atelier participatif, etc. ⁷). Les données qualitatives ainsi recueillies alimenteront le portrait de santé et de l'environnement (Cf. clef 2 « Portrait de santé et d'environnement »).
Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO	
Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement esquisse d'un plan masse) Collectivité	— La programmation doit être élaborée en concertation avec les services techniques et les gestionnaires de la collectivité pour s'assurer des possibilités de mise en œuvre de la programmation. — Ces premières esquisses doivent faire l'objet d'une lecture croisée par le groupe de travail afin de voir si toutes les orientations de la pré-programmation ont été prises en compte.
Bilan financier prévisionnel Collectivité	— Prévoir le financement de la participation.
Mise en place de la gouvernance et du portage du projet Collectivité	— Discuter de la représentation du groupe de travail dans les instances décisionnelles de l'opération.
Choix du mode de gestion (régie ou délégation) Collectivité	— Le mode d'animation de la participation doit être discuté à cette étape.

Des ateliers de participation (sous diverses formes) doivent avoir lieu tout au long de l'opération pour affiner la connaissance du territoire et pour ajuster les choix de programmation et de conception aux vécus des habitants/usagers.

7 — À titre d'exemple, le projet PARCOURA a permis, grâce à des démarches participatives, d'établir une liste d'actions pour améliorer les chemins piétonniers et cyclables. Pour plus d'informations, cette page web peuvent être consultées :
→ <https://www.ademe.fr/contribuer-a-meilleure-qualite-lair-lamelioration-parcours-pietonniers-cyclables-a-valence>

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	– Le processus de participation doit être mentionné dans ce traité de concession pour s’assurer de sa pérennité tout au long de l’opération.
Consultation de la maîtrise d’œuvre urbaine Aménageur	– Il peut être opportun d’initier cette consultation plus tôt afin que l’équipe de maîtrise d’œuvre urbaine assiste (voire prenne en partie en charge) à la phase de concertation initiale, ce qui lui permettra de mieux comprendre le cheminement et les intentions du programme de l’opération.
Plan guide Moe urbaine et aménageur	– Pour élaborer ce plan guide, l’instance santé peut organiser régulièrement des ateliers centrés sur la santé (ou plus spécifiquement sur une thématique portée par une clef opérationnelle) entre aménageur, équipe de maîtrise d’œuvre urbaine, et le groupe de travail. – Ce groupe de travail pourra ainsi veiller à ce que ses orientations soient bien prises en compte. – Il peut également être intéressant d’associer des publics cibles à la conception des espaces publics, comme par exemple les personnes âgées, les jeunes publics, les femmes, etc. (Cf. partie « 2.3. » de cette fiche).
Avis sanitaire ARS Avis de l’Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modifications apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l’eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	– L’instance santé doit initier des rencontres entre l’aménageur, le service eau et assainissement de la collectivité, l’équipe de maîtrise d’œuvre urbaine, le bureau d’études techniques en charge de l’élaboration de ce dossier et les futurs habitants/usagers (via le groupe de travail constitué). – Ces rencontres auront pour but de s’assurer de la faisabilité technique de la mise en place des techniques retenues, de sensibiliser/former les futurs gestionnaires aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, de sensibiliser/ expliquer ces systèmes aux habitants usagers, etc.
Approbation du dossier Loi sur l’eau Police de l’eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Pour élaborer ces cahiers des charges et les fiches de lots, l'instance santé peut organiser régulièrement des ateliers centrés sur la santé (ou plus spécifiquement sur une thématique portée par une clef opérationnelle) entre aménageur, équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et le groupe de travail.– Ce groupe de travail pourra ainsi veiller à ce que ses orientations soient bien prises en compte.– Il peut également être intéressant d'associer des publics cibles à la conception des espaces publics, comme par exemple les personnes âgées, les jeunes publics, les femmes, etc. (Cf. partie « 2.3. » de cette fiche).
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	Sans objet
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Le groupe de travail doit participer à l'analyse de ces candidatures pour s'assurer du respect des objectifs initiaux (définis en phase 0 à l'étape de la pré-programmation).
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

3.4. Phase 4 : Réalisation

Étapes de la phase 4	Préconisations
Travaux de viabilisation et d'aménagement des espaces publics (après libération des terrains) Entreprises travaux aménagement	– L'instance santé doit convoquer le groupe de travail à chaque fin de zonage pour faire la lecture de l'aménagement et pour suggérer des points d'amélioration pour les lots ou zonages suivants.
Dépôt et instruction du permis de construire soumis à visa préalable de la MOA Opérateurs et aménageur	– Le groupe de travail peut se mobiliser dans le cadre des procédures de participation du public liées à l'instruction du permis de construire.
Validation du permis de construire Collectivité	Sans objet
Consultation des entreprises travaux bâtiments Opérateur	Sans objet
Travaux de construction Entreprises travaux bâtiments	– L'instance santé doit convoquer le groupe de travail à chaque fin de zonage pour faire la lecture de l'aménagement et pour suggérer des points d'amélioration pour les lots ou zonages suivants.
Installation des premiers usagers et des premiers habitants Habitants	– Mettre ces premiers habitants/usagers en contact avec le groupe de travail dans le but de faire remonter les premiers retours sur le vécu de l'espace livré.

La phase 5 (Clôture) n'est pas concernée par cette clef.

3.6. Phase 6 : Gestion

Étapes de la phase 6	Préconisations
Gestion Entretien Collectivité / Bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none">– L'instance santé doit initier des rencontres avec les services gestionnaires des différentes espaces de l'opération (bailleurs sociaux, service eau et assainissement de la collectivité, service espaces verts de la collectivité, etc.) et les futurs habitants/usagers (via le groupe de travail constitué).– Ces rencontres auront notamment pour but de sensibiliser/former les futurs gestionnaires à la gestion des différents espaces.
Suivi des habitants et des usagers Collectivité / Bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none">– L'instance santé doit poursuivre les démarches de concertation après la livraison des différents espaces (Cf. partie « Les bonnes pratiques de la concertation de cette fiche »).
Démarches d'évaluation Collectivité / Bailleurs sociaux / Prestataires	<ul style="list-style-type: none">– La démarche d'évaluation doit se faire après quelques mois, voire quelques années, pour permettre d'évaluer les écarts du projet par rapport aux ambitions initiales figurant dans la programmation. Une étude sociologique sur le ressenti des habitants peut être engagée.– Cela permettra à la fois de constituer une base de réflexions pour d'éventuels ajustements du projet, ainsi que de fournir des clefs d'amélioration pour les prochaines opérations.
Ajustements du projet Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– L'instance santé doit se mettre en contact avec différents services de la collectivité pour initier une réflexion sur d'éventuels ajustements du projet, et cela en vue d'améliorer ce qui a été jugé peu satisfaisant au vu de l'évaluation menée en phase précédente.

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- a’urba (2019) Piloter un projet d’aménagement par la qualité de vie, les 21 critères, 16 p.
→ <https://www.aurba.org/productions/piloter-un-projet-damenagement-par-la-qualite-de-vie>
- a’urba, Organisation de promenades sensibles
→ <https://carto.aurba.org/arcgis/home>
- ADEME (2013) Guide Réussir la planification et l’aménagement durables, 256 p.
→ <https://www.ademe.fr/reussir-planification-lamenagement-durables-guide-methodologique>
- ADEME (2016) La Participation citoyenne, cahiers méthodologiques de l'AEU2 – Réussir la planification et l'aménagement durables, 184 p.
→ <https://www.ademe.fr/participation-citoyenne>
- Audelor (2012) Le manuel des sociotopes, traduction de l’ouvrage . Sociotophandboken, édité par le bureau de l’Urbanisme de la ville de Stockholm, 83 p.
- C. de la Gueronniere, G-L. Rayssac (2014) Guide de la concertation locale – Pour construire le vivre ensemble, 124 p.
- Centre d’Étude Techniques de l’Équipement du Sud-Ouest, Fiches pratiques. Gouvernance et dimensions de la participation citoyenne dans les ÉcoQuartiers, 64 p.
→ http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Gouvernance_et_dimensions_de_la_participation_citoyenne_dans_les_EcoQuartiers_cle2d5ac7-1.pdf
- Eurométropole de Strasbourg (2013) Référentiel pour un aménagement et un habitat durables, pp. 97-102.
→ <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1564068/0/0816fa6d-92d8-e21e-245c-b832998def52>
- IAUR, Ville de Rennes, AUDIAR (2014) La concertation au Blosne 2007 – 2014, Synthèse des principales actions de concertation menées par l’IAUR et l’AUDIAR, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Blosne à Rennes, 58 p.
→ http://www.iaur.fr/wp-content/uploads/2015/03/IAUR-AUDIAR-bilan_concertation_5-mars-2015_VDefinitive.pdf
- Pays de Rennes (2008) Guide de l’urbanisme et de l’habitat durable, Fiche 2 : Conduite d’opération et participation citoyenne, 4 p.
→ <http://www.paysderennes.fr/Guide-de-l-urbanisme-et-de-l.html>
- Plaine Commune (2013) Référentiel pour un aménagement soutenable de Plaine Commune.
→ https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/THEMATIQUES/Ecologie_urbaine/referentiel_amenagement_soutenable.pdf
- Saint Denis – Mise en place d’un Conseil Local en Santé-Environnement
→ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2019-01/AMI-concertation-innovante-CLSE-REX-SAINT-DENIS.pdf>

4.2. Structures mobilisables

- Bureaux d’études utilisant la démarche AEU2
- Agences d’urbanisme
- ALEC
- Bruit du Frigo

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 4 de la clef 1 « Instance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la mise en œuvre des démarches participatives durant les différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre et en colonne sont reprises les phases où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée.

Bonnes pratiques à mettre en œuvre	Phase 0	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 6
Réalisation d'un programme de concertation clair		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Constitution d'un groupe de travail représentatif : mixité générationnelle, professionnelle, hommes-femmes, etc.							
Présentation de la démarche ISadOrA à ce groupe de travail							
Allocation d'un budget dédié et adapté à la concertation							
Avoir une approche diversifiée des méthodes de concertation : promenades sensibles, ateliers, sondage, focus groupe...							
Mise à disposition des documents de travail avec des supports de communication accessibles à tous							
Mobilisation du réseau associatif							

Références bibliographiques

- Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) – Comité de suivi et d'évaluation (2006). Une échelle de participation citoyenne – Sherry Arnstein, 19 p.
→ <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16665158/echelle-de-participation-citoyenne-sherry-arnstein-anru>
- Arnstein S. (1969) A ladder of citizen participation, JAIP, 35(4): 216-224.
- Institut National de Promotion et d'Éducation pour la Santé (INPES) (2011) Empowerment et santé mentale, *La Santé de l'Homme*, n°413.
- Kovess-Masfety V., Boisson M., Godot C., Sauneron S. (2009) La santé mentale, l'affaire de tous : pour une approche cohérente de la qualité de vie. Paris : La documentation française, coll. Rapports et Documents, 22 p.
→ http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/dp_rapportsante_mentale__171109.pdf
- M. Delnoy. (2005) La participation du public au processus de décision en matière d'environnement et d'urbanisme, Bruxelles : Bruylant. 100 p.
→ <http://bictel.ulg.ac.be/ETD-db/collection/available/ULgetd-05222007-003046/unrestricted/04.ConclusionsGenerales.pdf>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (1986) Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Copenhagen : World Health Organization, Regional Office for Europe. 6 p.
→ http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2005) Participation de la population à la santé locale et au développement durable : Approches et techniques. Collection européenne développement durable et santé. Rapport n°4. 98 p.
→ http://www.s2d-ccvs.fr/datas/doc_pdf/Participation%20.pdf
- Parker EA., Lichtenstein RL., Schulz AJ., Israel BA., Schork MA., Steinman KJ., James SA. (2001). Disentangling measures of individual perceptions of community social dynamics: results of a community survey. *Health Education & Behavior*, 28(4): 462- 486.
- Slocum, N., Elliott, J., Heesterbeek S., Lukensmeyer CJ. (2006) Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur. Brussels: Fondation Roi Baudoïn, 204 p.
→ http://www.eau-poitou-charentes.org/IMG/pdf/Doc_fondation_Roi_Baudoïn.pdf
- Wallerstein N. (1992) Powerlessness, empowerment and health: implication for health promotion programs. *American Journal of Health Promotion*. 6(3): 197-205.
- Wallerstein N. (2006) What is the evidence on effectiveness of empowerment to improve health ? Copenhagen: World Health Organization, Regional Office for Europe. 37 p. → http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0006/76479/E92919.pdf

